

Titre : Hygiène et salubrité en milieux de soins

Code : 4240

Unités : 35

Durée : 525 heures

Secteur de formation : Santé (19)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2013

Centre de services scolaire mandaté : des Premières-Seigneuries

Centres de services scolaires participants : de l'Estuaire, Riverside, des Chênes, des Chic-Chocs, Service régional de formation professionnelle en Outaouais, du Val-des-Cerfs, des Samares, De La Jonquière, Marguerite-Bourgeoys, de Laval, Marie-Victorin, des Monts-et-Marées, des Hautes-Laurentides, de Montréal, des Phares, de Kamouraska-Rivière-du-Loup, de Rouyn-Noranda, de la Région-de-Sherbrooke, des Mille-Îles, de la Beauce-Etchemin, de Saint-Hyacinthe, des Hautes-Rivières, de la Rivière-du-Nord, du Chemin-du-Roy, de l'Énergie, de la Vallée-des-Tisserands, des Bois-Francs, du Fleuve-et-des-Lacs

Fonction de travail : Préposée, préposé à l'hygiène et à la salubrité en milieu de soins

Objectifs du programme d'études : Former des personnes affectées au nettoyage, à la désinfection et au maintien de la propreté dans tout l'établissement de santé. Entre autres, ces personnes veillent au nettoyage et à la désinfection des unités de soins, des aires publiques intérieures et extérieures, des lieux spécialisés comme : pharmacies, blocs opératoires, laboratoires, cabinets de cliniques externes, morgues, salles d'examen, unités de soins spécialisés et cliniques dentaires. Les travaux s'effectuent pour l'entretien journalier ou pour l'entretien périodique. Le métier s'exerce dans les différents établissements du réseau de la santé tels que les centres hospitaliers, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les centres locaux de services communautaires, les résidences pour personnes âgées (privées ou conventionnées), les cliniques médicales, les cliniques médicales spécialisées, les centres de réadaptation, les maisons de soins palliatifs et les centres psychiatriques.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 229-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 240-025	Intervenir de façon sécuritaire en milieux de soins	75
AEP 229-044	Prévenir les infections et la contamination	60
AEP 240-044	Entretenir les aires publiques intérieures	60
AEP 229-053	Communiquer en milieu de travail	45
AEP 229-066	Entretenir des unités de soins	90
AEP 229-085	Entretenir des lieux spécialisés	75
AEP 229-091	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15
AEP 240-096	S'intégrer au milieu de travail	90

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit à l'un des programmes d'études menant aux DEP suivants : *Entretien général d'immeubles* ou *Assistance à la personne en établissement et à domicile*.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Cadre d'évaluation
- Tableau d'harmonisation